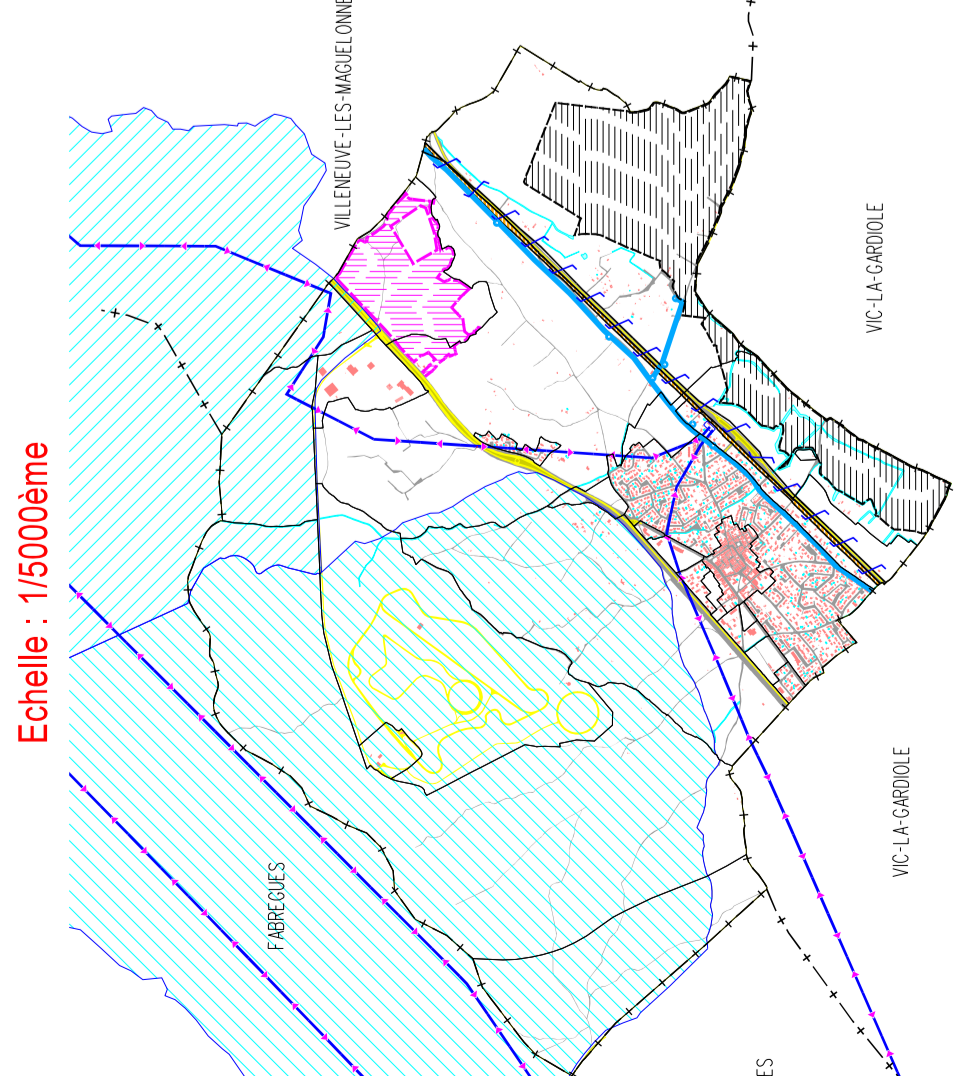


Commune de Mireval

Plan local d'urbanisme (PLU)

Plan des servitudes d'utilité publique



Echelle : 1:5000ème

Préparation du PLU (SDFM) et PLU (SDFM)
 Arrêt du conseil de PLU : LDC du 24 septembre 2016
 Approbation du PLU : LDC du ...

LEGENDE

SYMBOLE ET REPRESENTATION GRAPHIQUE	CORES ALPHANUMERIQUES ET CATEGORIES DE SERVICES	NATURE ET DESCRIPTION
AC2	AC2 = Capacité d'étalement Servitudes pour la pose de canalisations souterraines et aériennes.	Constitution d'une zone exploitée par BEE.
AC3	AC3 = Capacité de bâtir Servitudes relatives aux zones et monuments historiques.	Étangs
AS1	AS1 = Servitudes assainies Servitudes concernent les réserves assainies.	Zone de protection de littoral du site AOC (N°30) du 14/11/2014
AS1	AS1 = Conservatoire des eaux Servitudes relatives de l'incantation de l'Association pour la préservation de l'écoulement des eaux.	Perimètre de protection obligé des forages de 150 mètres sur la commune de Villeneuve les Magliolles.
EL9	EL9 = Lit oral Servitudes de passage des piétons sur la littoral.	Bois de France de Vit.
I4	I4 = Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne de IV BALARUC-MIREVAL (SNCF) Ligne de IV MIREVAL-MONTPELLIER
PMT	PMT = Servitudes relatives à la préservation des trames structurées, protectrices.	Voir d'alignement de chemin de 10 mètres 6,4
PT3	PT3 = Servitudes relatives aux communications téléphoniques et informatiques.	France Telecom (FT) - Le Montpellier - Canal 467 - 104 Rue Montpellier
T1	T1 = Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne SNCF.

